

Ville de Landivisiau - Séance du 13 décembre 2019 - n° 2019/617

JARDINS DU SUD – LOTISSIMO : INCORPORATION DANS LE DOMAINE PUBLIC

Monsieur Yvan MORRY, Adjoint au Maire, informe le Conseil municipal que la convention de transfert de la voirie et des espaces communs du lotissement « Jardins du Sud » a été délivrée lors du Permis d'Aménager le 23 février 2005.

CONSIDERANT que suite à la mise en liquidation de la société SARL LOTISSIMO, lotisseur de l'opération, et en l'absence d'association syndicale de colotis, il est proposé de régulariser la rétrocession des parcelles cadastrées section CC n° 122 (2 522 m²), n° 136 (718 m²) et n° 137 (233 m²),

VU l'avis favorable des commissions « Economie - Projets Urbains - Foncier » et « Commerce et Artisanat - Urbanisme Réglementaire » en date du 5 décembre 2019,

Ayant entendu son rapporteur, Monsieur Yvan MORRY, Adjoint au Maire,

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE la rétrocession dans le domaine public des parcelles cadastrées section CC n° 122 (2 522 m²), n° 136 (718 m²) et n° 137 (233 m²),

PRECISE que les frais de notaire seront à la charge de la Ville.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	28
POUR	28
CONTRE	0

Fait à Landivisiau, le 13 décembre 2019.

Le Maire,
Laurence CLAISSE.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En Préfecture, le... 17 DEC. 2019
Et de la publication, le... 17 DEC. 2019
Fait à Landivisiau, le... 17 DEC. 2019
Le Directeur Général des Services,
Pascal NANTEL

